

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

/) DECRET N° 85/663 du 29/01/85
/MTERFPPS/DGT
FP/DFP/FC2 portant intégration et
nomination de certains candidats
dans les cadres de la catégorie A
hierarchie I des services adminis-
tratifs et financiers SAF (adminis-
tration générale.) en tête:
MBANZA Eddie Justin.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u l'ordonnance N°019/84 du 23/8/84 portant modification
de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires;

D.G.B.

(/u l'arrêté N°2067/FP du 21/5/1956 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret N°62/425 DU 29/12/62 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des services administratifs et financier

(/u le décret N°62/130/DF du 9/5/1962 fixant le regime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret N°62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hierarchi-
sation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret N°62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
les hierarchies des cadres créées par la loi N°15/62 du 3/2/1962
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret N°62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la revocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret N°63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8;

D.C.F.

(/u le décret N°67/50 du 24/2/1967 reglementant la prise d'
effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;

(/u le décret N°74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret N°62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le Décret N°84/855 du 8/8/1984 portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret 84/858 du 13/8/1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret 84/860 du 20/8/84 portant organisation des
interims des Membres du Gouvernement

(/u le protocole d'accord du 29/11/80 signé entre la Repu-
blique Populaire du Congo et la Roumanie;

(/u la lettre N°4812/MEN/DGEOC/DOB du 14/9/84 du Directeur
de l'orientation et des Bourses transmettant le dossier des intéressés

D E C R E T E

YH

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées du décret n°62/26 du 29.12.62 et du protocole d'accord du 29/11/60 susvisés, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Etudes Supérieures (SPECIALITE: Droit) obtenu à l'Université BABES-BOLYAI, Faculté de droit (ROUMANIE) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers SAF (administration générale) et nommés au grade d'administrateur des SAF stagiaire indice 710:

- MEANZA Eddie Justin né le 15 Septembre 1956 à Brazzaville
- KINZONZOLO Joachim né le 19 Mars 1958 à Goma Tsé-Tsé

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile;

ARTICLE 3 : La rémunération des intéressés sera prise en charge par le Budget de l'Etat Congolais.

ARTICLE 4 : Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective/ des intéressés sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera

Par le Premier MINISTRE

Brazzaville, le 29/01/85

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile

Hilaire MOUNTHAULT.

Le Ministre du Travail
de l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de la
Prevoyance Sociale.

Bernard Combo MATSIONA

Ange Edouard FOUQUI

Le Ministre des Finances et
du Budget

Itini Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS:

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DGB.....	2
DCF.....	1
NTAC.....	2
INTERESSES.....	2
DOSSIERS.....	6
SGG/BC.....	2